

Compte rendu de la séance extraordinaire du jeudi 22 février 2024

Etaient présents : Brice CHADEBEC, Claude GUERINI, Claude DIMITROPOULOS, Nadine PISANO, Eliette RICHAUD, Maryse LATIL, Laetitia ALLEGRINI, Cyril PLE, Yannick TRANCHANT, Alain BOVE, Marjolaine LATIL, Laurent RENAUD, Fabien SCHMALTZ

Secrétaire de la séance : Maryse LATIL

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte rendu de la séance précédente lequel compte rendu n'apportant aucune remarque est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Demande de subvention "Nos Communes d'abord - 1500 habitants" - Restructuration de la VC N°3 - Le Jas
- Demande de subvention "Nos Communes d'abord" - Restructuration de la VC N°1 - La Ribière
- Demande de subvention FODAC 2024 - Restructuration de la VC N°1 - La Ribière

Délibérations du conseil :

DEMANDE DE SUBVENTION NOS COMMUNES D'ABORD - 1500 HAB - RESTRUCTURATION DE LA VC N°3 LE JAS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des travaux de restructuration des voiries communales. En effet, les voiries communales n'ont pas subi de réfection depuis plusieurs années, et ont subi de fortes dégradations causées par les conditions climatiques (neige, verglas, fortes pluies, mouvements de terrain, et reconnaissance catastrophe naturelle sécheresse le 5 juillet 2018, et le 19 septembre 2023).

De plus, ces travaux sont nécessaires afin de favoriser l'accès aux personnes et aux services de première nécessité ou de secours. En effet, l'état des voiries est préoccupant, la structure est mauvaise et a une déformation excessive. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait préférable de lancer un programme de voirie sur 3 ans afin d'échelonner l'exécution des travaux. Dans un premier temps, il est nécessaire de lancer les travaux de restructuration des voiries communales 1 (La Ribière) et 3 (Le Jas).

Afin de pouvoir lancer ce projet, il est nécessaire de demander des subventions. Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de la Région dans le cadre du programme Nos Communes d'Abord - 1500 habitants pour les travaux de restructuration de la voirie communale N°3 Le Jas (Les Latils, La Bastie).

Cette subvention sera complétée par une subvention du Département, le FODAC 2022, subvention déjà acquise et à utiliser. Montant de ce projet est de 57 200.00 € HT.

Sous réserve de l'obtention des crédits, le plan de financement pourrait s'établir de la façon suivante :

• Subvention FODAC 2022	13 920.00 € soit 24.34 %
• Nos communes d'abord – 1500 hab	15 000.00 € soit 26.22 %
• Fond propre	28 280.00 € soit 49.44 %
TOTAL	57 200.00 €

Le Conseil à l'unanimité,

- **Approuve** la réalisation de cette opération et son estimation financière,
- **Accepte** le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander auprès de la Région PACA au titre du programme Nos Communes d'Abord 2024 - 1500 habitants, une subvention d'un montant de 15 000.00 € suivant le plan de financement ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION NOS COMMUNES D'ABORD - RESTRUCTURATION DE LA VC N°1 LA RIBIÈRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des travaux de restructuration des voiries communales. En effet, les voiries communales n'ont pas subi de réfection depuis plusieurs années, et ont subi de fortes dégradations causées par les conditions climatiques (neige, verglas, fortes pluies, mouvements de terrain, et reconnaissance catastrophe naturelle sécheresse le 5 juillet 2018, et le 19 septembre 2023).

De plus, ces travaux sont nécessaires afin de favoriser l'accès aux personnes et aux services de première nécessité ou de secours. En effet, l'état des voiries est préoccupant, la structure est mauvaise et a une déformation excessive. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait préférable de lancer un programme de voirie sur 3 ans afin d'échelonner l'exécution des travaux. Dans un premier temps, il est nécessaire de lancer les travaux de restructuration des voiries communales N°1 (La Ribière) et N°3 (Le Jas).

Afin de pouvoir lancer ce projet, il est nécessaire de demander des subventions. Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de la Région dans le cadre du programme Nos Communes d'Abord pour les travaux de restructuration de la voirie communale N°1 La Ribière.

Cette subvention sera complétée par une subvention du Département, le FODAC 2024. Montant de ce projet est de 77 000.00 € HT.

Sous réserve de l'obtention des crédits, le plan de financement pourrait s'établir de la façon suivante :

• Subvention FODAC 2024	14 026.00 € soit 18.22 %
• Nos communes d'abord	38 500.00 € soit 50.00 %
• Fond propre	24 474.00 € soit 31.78 %
TOTAL	77 000.00 €

Le Conseil à l'unanimité,

- **Approuve** la réalisation de cette opération et son estimation financière,
- **Accepte** le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander auprès de la Région PACA au titre du programme Nos Communes d'Abord 2024, une subvention d'un montant de 38 500.00 € suivant le plan de financement ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION FODAC 2024 - RESTRUCTURATION DE LA VC N°1 - LA RIBIÈRE

Cette subvention sera complétée par une subvention du Département, la subvention Nos Communes d'Abord.

Montant de ce projet est de 77 000.00 € HT.

Sous réserve de l'obtention des crédits, le plan de financement pourrait s'établir de la façon suivante :

• Subvention FODAC 2024	14 026.00 € soit 18.22 %
• Nos communes d'abord	38 500.00 € soit 50.00 %
• Fond propre	24 474.00 € soit 31.78 %
TOTAL	77 000.00 €

Le Conseil à l'unanimité,

- **Approuve** la réalisation de cette opération et son estimation financière,
- **Accepte** le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander auprès de la Région PACA au titre du FODAC 2024, une subvention d'un montant de 14 026.00 € suivant le plan de financement ci-dessus.

La séance est levée à 20h50

Pour copie conforme,
Le Maire,
B. CHADEBEC

